



Frais de certification 2010

CERTIFICATIONS	FRAIS DE BASE	SUPPLÉMENT SELON LA CAPACITÉ
Gîte du Passant ^{md} certifiée	275 \$	1 à 5 chambres : 50\$ par chambre
Auberge du Passant ^{md}	275 \$	1 à 10 chambres : 50\$ par chambre 11 à 25 chambres : 35\$ par chambre
Maison de Campagne ou de Ville certifiée	275 \$	100 \$ par maison
Ferme Découverte certifiée	335 \$	Non applicable
Relais du Terroir ^{md}	335 \$	Non applicable
Table aux Saveurs du Terroir ^{md} certifiée	335 \$	1 à 50 personnes : 50\$ 51 à 100 personnes : 100\$
Table Champêtre ^{md} certifiée	335 \$	1 à 50 personnes : 50\$ 51 à 100 personnes : 100\$
Coût pour une certification supplémentaire	105 \$	Non applicable

- Pour ceux qui n'ont pas pu obtenir leur certification au 1er janvier 2010, la date limite pour déposer votre demande est le 1er mai 2010. **Un rabais de 25% sur les frais de certification sera appliqué.**
- Pour ceux qui souhaitent obtenir leur certification au 1er janvier 2011, la date limite pour déposer votre demande est le 17 septembre 2010. **Les frais de certification pour l'année 2011 seront connus en mai 2010.**